Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL95-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-093

Séance du 29 juin 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 38
- Votants : 42
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Le 29 juin 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 23 juin 2026 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à Mme Anne BERTIN, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claudie BALCON, Mme Sandrine MAYOL donne procuration à Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Monique WALLET donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN

MEMBRES ABSENTS :

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

ASSEMBLEES : désignation de représentants de la CLCL au comité de programmation LEADER du Pays de Brest

Le programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) permet de faire émerger et de soutenir financièrement des projets de développement local sur les territoires ruraux.

Une enveloppe de 1 964 002 € a été attribuée au Pays de Brest, dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par la Région Bretagne, pour accompagner des actions répondant à notre stratégie LEADER sur la période 2023-2027.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a été ainsi habilité, par le comité régional de sélection, à porter un programme LEADER en tant que GAL (Groupe d'Action Local).

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL95-DE

Un comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés, sera mis en place afin de :

- Avoir l'initiative des **propositions de sélection des projets** sous la forme d'un avis d'opportunité ;
- **Elaborer des critères de sélection transparents** (portés à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoires ;
- **Garantir** lors du vote des projets présentés **l'absence de conflits d'intérêt ;**
- **Assurer, lors de l'analyse des projets, la cohérence entre celle-ci et la stratégie de développement local** en classant les projets en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- **Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre du programme LEADER et statuer sur chacun des projets** (favorable, défavorable ou ajournement) ;
- **Evaluer périodiquement les progrès réalisés** pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation de la stratégie ;
- **Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan d'actions / stratégie ;**
- **Examiner les résultats de la mise en œuvre**, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- **Examiner le suivi financier**.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la désignation des représentants de la Communauté Lesneven Côte des Légendes au Comité de programmation LEADER du Pays de Brest :

- **Membre titulaire : ABAUTRET Pierre**
- **Membre suppléant : PAUGAM René**

Si le titulaire ou le suppléant désigné ne pouvait respecter son engagement auprès du Comité de programmation du Pays de Brest, la CLCL informera le Comité de programmation du nom de son nouveau représentant.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	42	

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL95-DE

Pour	42	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

